



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie
Conseil Régional Midi-Pyrénées

Assemblée plénière

Mercredi 29 octobre 2014

AVIS DE LA REGION MIDI-PYRENEES RELATIF AU PROJET DE LOI NOTRe DU 18 JUIN 2014

Amendement n°2 déposé par le Groupe Europe Ecologie - Les Verts

Page 16

Amendement n° 2

2e §, après « Cette assemblée pourrait prendre la forme d'une fédération d'intercommunalités et à terme être issue du suffrage universel direct »

Ajouter :

« La fusion des actuels départements étant encouragée par la Loi, cette nouvelle assemblée fédérant les intercommunalités pourrait, à terme, être unique pour l'ensemble du territoire régional, créant ainsi de fait des régions « mono- départementales » à l'instar de ce qui existe déjà dans quatre régions de notre République. À ce stade, cette « Assemblée des territoires » pourrait alors partager les mêmes compétences que l'actuel Conseil régional (plus de conflit de compétences), gérer un puissant budget unique (par la fusion des budgets régional et départementaux) et être dotée d'un organe exécutif commun. Outre la diminution drastique du nombre d'assemblées territoriales, nos régions seraient ainsi refondées de façon simple et cohérente sur une légitimité puisée à deux sources : citoyenne ET territoriale. Enfin, ces deux assemblées sœurs pourraient siéger dans deux grandes villes distinctes pour éviter les redoutables problèmes de « préséance de capitale ». »